

Arrêté n° AG-2026-METEO-0268 du 18 mars 2026
fixant la composition nominative et l'organisation du conseil scientifique du comité calédonien du changement climatique

Historique :

Créé par : Arrêté n° AG-2026-METEO-0268 du 18 mars 2026 fixant la composition nominative et l'organisation du conseil scientifique du comité calédonien du changement climatique

JONC du 20 mars 2026
Page 7215

Article 1^{er}

La composition nominative du conseil scientifique du comité calédonien du changement climatique est fixée comme suit :

- M. Alexandre Peltier
- M. Christophe Menkes
- M. Dominique Pham
- M. Christian Mille
- M. Gilles Pestana
- M. Pascal Dumas
- M. Pierre Feysat
- Mme Fanny Houlbrequé
- Mme Solène Derville
- M. Cyril Marchand
- Mme Audrey Léopold
- Mme Myrielle Dupont-Rouzeyrol
- Mme Suzie Bearune.

Article 2

Les conseillers scientifiques participent activement aux réunions et groupes de travail des commissions thématiques, composés également d'experts techniques, en apportant un enrichissement et un éclairage scientifique aux débats.

Ils contribuent à l'élaboration des rapports et des avis des commissions thématiques, en collaboration avec les experts techniques.

Article 3

Les membres du conseil scientifique sont convoqués pour participer aux réunions des commissions thématiques sur saisine du secrétariat du comité calédonien du changement climatique.

Article 4

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté n° AG-2025-METEO-0083 du 26 novembre 2025 susvisé, les membres du conseil scientifique sont désignés pour trois ans, à compter de la date de publication du présent arrêté au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

En cas de décès ou de démission d'un membre du conseil scientifique, le gouvernement procède à son remplacement. Le mandat du remplaçant expire à la date à laquelle aurait normalement pris fin celui de son prédécesseur.

Article 5

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.